



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES Interne Public et CAER-CAPES Interne Privé

Section : Langues vivantes étrangères

Option : Anglais

Session 2019

Rapport de jury présenté par :

M. Thierry GOATER

Président du jury

Mot du président

J'adresse tout d'abord aux lauréats toutes les félicitations du jury pour leur réussite au concours malgré les charges de leur vie professionnelle.

Le jury a procédé à la double correction de 846 dossiers et a déclaré 576 candidats admissibles, 291 pour l'enseignement public et 285 pour l'enseignement privé. À l'issue des épreuves orales, 156 candidats ont été déclarés admis pour l'enseignement public et 162 pour l'enseignement privé, soit un total de 318 lauréats. Il y avait cette année davantage de contrats offerts au CAER que de postes proposés au CAPES interne. Il convient de rappeler que les épreuves sont les mêmes pour le CAPES interne et le CAER et, à l'oral, les examinateurs ne savent pas à quel concours se présentent les candidats.

Cette année encore, les candidats les mieux classés ont offert au jury d'excellentes prestations dans leur dossier d'admissibilité comme dans les épreuves orales d'admission. Il faut aussi souligner les progrès réalisés par des candidats admissibles mais non admis à la précédente session. Ils ont su améliorer leurs connaissances et compétences et leurs efforts ont été récompensés. Les candidats non admis de la session doivent y voir un signe d'encouragement.

La réussite au concours implique une préparation méthodique, au terme de laquelle on attend des candidats qu'ils fassent état, outre d'une bonne maîtrise de la culture du monde anglophone et de la langue anglaise comme de la langue française, d'une réflexion pédagogique et didactique pertinente.

Concernant les épreuves d'admissibilité, le jury a observé que de nombreux candidats sont parvenus à proposer un dossier personnel reflétant leur propre réflexion et s'appuyant sur des exemples concrets, inscrits dans des projets pédagogiques conçus et mis en œuvre par leurs soins, analysés avec recul et humilité, et prenant en compte les élèves et les situations d'apprentissage dans toute leur dimension et réalité.

Concernant les épreuves d'admission, la session 2019 était marquée par un changement de réglementation, avec la disparition de l'indication de l'option collège ou lycée à l'inscription. Il est apparu au jury qu'un nombre significatif de candidats admissibles n'avait pas connaissance de ce changement ou n'en avait pas pris toute la mesure, ce qui a donné lieu à davantage de prestations inabouties. On ne saurait trop rappeler l'importance de consulter la réglementation en vigueur lorsque l'on se présente à un concours (voir le site devenirenseignant.gouv.fr).

La réussite aux épreuves orales suppose de la part des candidats une mise à jour de leurs compétences disciplinaires, sur le plan linguistique comme sur le plan culturel, et un entraînement régulier et intensif, notamment pour l'exercice de compréhension-expression en langue anglaise. S'il n'est pas exigé des candidats qu'ils témoignent d'un savoir encyclopédique, il est néanmoins attendu qu'ils manifestent une curiosité et un intérêt pour la langue anglaise et la culture des pays anglophones, ainsi que de solides connaissances leur permettant d'analyser les documents qui leur sont proposés et d'en dégager l'intérêt culturel et didactique.

Le jury a une nouvelle fois constaté les difficultés rencontrées par les candidats n'ayant que peu d'expérience de l'enseignement, notamment dans le second degré, pour construire des stratégies didactiques adaptées au public ciblé, le plus souvent faute d'avoir observé des situations de classe, en collège ou lycée, ou d'avoir échangé avec des professeurs plus expérimentés, collègues ou formateurs. Les candidats les plus convaincants sont parvenus à analyser leur propre pratique à partir des observations des élèves dont ils ont eu la responsabilité (leurs besoins, leurs mécanismes d'apprentissage, etc.).

Le jury espère que le présent rapport apportera aux candidats des conseils utiles pour la préparation des épreuves, afin qu'ils voient leurs efforts couronnés de succès. Je renouvelle toutes les félicitations du jury aux lauréats de la session 2019 et leur souhaite de poursuivre leur métier d'enseignant avec les qualités dont ils ont su faire preuve devant les examinateurs.

Ce propos introductif est aussi l'occasion de saluer, non seulement l'implication de tous les membres du jury, mais aussi la contribution essentielle des cadres et gestionnaires de la DGRH du ministère, des services de l'académie d'Orléans-Tours, ainsi que de l'équipe de direction et des personnels du lycée Pothier à Orléans, qui nous accueillent pour l'ensemble de la session avec chaleur et efficacité et mettent tout en œuvre pour que le concours se déroule dans les meilleures conditions pour le jury et les candidats..

Le travail du jury a été coordonné par l'action efficace et dévouée de Madame Michèle ANDREANI et de Monsieur Tanguy MARTIN-PAYEN, vice-présidente et vice-président, et de Madame Catherine WIMMER et de Monsieur Rodolphe MARTIN, secrétaires généraux. Qu'ils soient ici sincèrement remerciés.

La session 2019 était enfin marquée par un changement de présidence. Je tiens à remercier Madame Valérie Lacor, Inspectrice générale de l'éducation nationale, pour la rigueur et l'esprit avec lesquels elle a présidé le jury au cours des quatre sessions précédentes.

Le président du jury

Thierry GOATER
Inspecteur général de l'éducation nationale

1. Admissibilité : évaluation du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

Ce rapport met en avant de nombreux points déjà mentionnés dans les rapports précédents. Le jury recommande aux candidats d'en faire une lecture attentive afin de produire des dossiers qui reflètent leur expérience professionnelle et s'inscrivent dans un format adéquat.

Il paraît néanmoins nécessaire de rappeler un certain nombre de points qui constituent des repères importants dans l'élaboration du dossier RAEP, dont le descriptif est à retrouver sur le site du ministère (épreuve du CAPES interne et du CAER-CAPES, section langues étrangères) et sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

1.1. Rappel des modalités de l'épreuve

Dans la première partie du dossier (**deux** pages maximum), le ou la candidat(e) est invité(e) à présenter les « responsabilités qui lui ont été confiées lors de son parcours professionnel ».

La seconde partie (**six** pages maximum) présente une situation d'apprentissage conduite dans le cadre de la classe « à partir d'une analyse précise » et « fournit les réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours ». Il s'agit de décrire une séquence mise en œuvre avec une classe et de la développer dans sa globalité. La description d'une seule séance ne permettrait pas d'évaluer la cohérence du projet. Le déroulé de la séquence a pour objectif de mettre en avant l'apprentissage de la langue grâce aux activités mises en œuvre par le candidat. Nous rappelons l'importance de donner des explications claires en évitant des effets d'annonce qui ne trouveraient aucun développement dans la suite du dossier. Les dossiers doivent déboucher sur une analyse de la séquence présentée, par le biais d'une réflexion didactique et pédagogique. Cette réflexion doit, par exemple, faire remonter les possibles décalages entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus. Elle doit également refléter une capacité de réactivité en fonction des erreurs constatées dans les productions d'élèves en cours de séquence.

Le jury rappelle que, si le candidat choisit d'exploiter une partie de séquence issue d'un manuel, il se doit de mentionner les sources des ouvrages utilisés ; les références des ressources authentiques seront également indiquées.

Il est rappelé aux candidats que le dossier doit être le fruit d'un travail personnel. La présentation d'un travail non personnel expose non seulement les candidats à une situation inconfortable dans l'entretien qui se déroule lors des épreuves d'admission mais également à des sanctions.

1.2. Présentation du dossier

Le dossier hors annexes n'excédera pas **huit** pages (**deux** pour le parcours professionnel, **six** pour le déroulé de séquence). Imprimé et bien agrafé, il doit être d'un seul tenant – les annexes doivent être agrafées au corps du dossier. Il doit également respecter les normes typographiques (Arial 11, interligne simple, format A4) précisées dans le descriptif de l'épreuve. Les pages sont imprimées sur le **recto** uniquement et doivent être impérativement **numérotées**, les textes justifiés (alignés à droite et à gauche). La mise en page du texte doit

être structurée, claire, aérée, afin d'en rendre la lecture plus facile. Par une relecture attentive, les candidats veilleront à éliminer les éventuelles erreurs typographiques. Enfin, le nombre de séances annoncées doit correspondre au nombre de séances décrites.

La structure du dossier doit être immédiatement apparente grâce aux titres et paragraphes et ce afin de rendre la démarche plus lisible. De longs paragraphes très compacts obscurciraient en effet la démonstration du candidat et desserviraient l'ensemble du travail entrepris. De manière générale, le jury constate de plus en plus que les candidats ont pris conscience de l'importance d'une présentation claire et bien organisée.

1.3. Qualité de l'expression

Les candidats aspirent à la fonction de professeur certifié et doivent, à ce titre, produire un travail de qualité, sur le fond comme sur la forme. Une attention toute particulière sera donc apportée à la qualité de la langue française écrite. Un registre familier ou des erreurs d'accord ou de conjugaison ne sauraient avoir leur place dans un concours de l'éducation nationale. Une relecture attentive du dossier permettrait d'éliminer des erreurs grammaticales telles que *« j'ai pu vérifié » *, « j'ai demander » *, ou « ces années m'ont permit » *. L'usage abusif du subjonctif passé - « que je questionnasse » -, « qu'ils me répondissent » ne peut qu'alourdir la démonstration. Le candidat veillera à une utilisation pertinente des pronoms personnels pour se désigner et évitera d'alterner entre le « je » et le « il ». Le jury encourage les candidats à privilégier clarté et simplicité dans le propos. Si les textes officiels en vigueur constituent le cadre dans lequel s'inscrit la démarche pédagogique du candidat, un recours systématique à des citations du Bulletin Officiel ou du CECRL est néanmoins inutile.

1.4. Première partie du dossier

Il s'agit pour le candidat de dégager les compétences qu'il a pu acquérir au cours de son expérience d'enseignement, sans présenter un curriculum vitae ni verser dans un récit autobiographique remontant à l'enfance. Concrètement, cette partie peut éclairer le jury sur les choix opérés dans la deuxième partie du dossier. Le candidat privilégiera une logique de progression de parcours en mettant en avant les compétences acquises et l'évolution de sa pratique, par le biais des expériences réellement vécues.

1.5. Deuxième partie du dossier

a) La cohérence dans la démarche

Le dossier doit faire apparaître clairement l'articulation entre les diverses activités proposées et la cohérence de la démarche. Il n'appartient pas au jury de devoir chercher dans le corps du dossier les objectifs insuffisamment explicités par le candidat. Pour faciliter la lecture du dossier, le descriptif de la séquence peut, par exemple, être introduit par un tableau explicitant les objectifs, le déroulé, le niveau de classe choisi, les compétences travaillées et les tâches à réaliser. Ce tableau ne saurait remplacer le descriptif de la séquence, mais peut compléter et éclaircir celui-ci. Le candidat veillera à faire apparaître la cohérence entre les objectifs annoncés, le niveau concerné, et la mise en œuvre des séances. Le jury a notamment observé cette année que l'objectif phonologique, s'il figure souvent parmi les objectifs indiqués par les candidats, est traité de manière superficielle ou absent dans le

déroulé de la séquence.

Il est à noter que même si leur champ disciplinaire incitera naturellement les candidats à se concentrer sur des compétences issues des domaines 1 et 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures, un travail plus transversal permettant de solliciter des compétences d'autres domaines reste tout à fait possible.

b) Le choix des supports

Les candidats proposent en majorité des supports d'étude authentiques. Néanmoins, le jury a pu regretter que le potentiel didactique de certains documents n'ait pas été exploité, notamment lorsqu'ils contenaient une part d'implicite. Le jury invite les candidats à ne pas se limiter à des thématiques sociétales trop fréquemment rencontrées (food, bullying, social networks, etc.), et insuffisamment ancrées dans la culture du monde anglophone.

c) La mise en œuvre

Chaque séquence doit intégrer des outils langagiers nouveaux pour les élèves et le projet pédagogique de l'enseignant ne peut se contenter de réactiver des acquis. Elle devra permettre la construction ou l'approfondissement des compétences indispensables pour amener les élèves vers une vraie autonomie.

Le candidat doit expliciter ses choix d'activités et de mise en œuvre, en apportant au jury des indications pertinentes sur les situations de cours, et en insistant sur les stratégies développées au cours de la séquence présentée.

- Compétences de compréhension : les candidats pourront préciser comment les stratégies mises en place amènent les élèves à construire du sens et peuvent être transférables à d'autres documents. Si le candidat apporte un guidage oral ou écrit, il est souhaitable de le rendre explicite.
- Compétences d'expression : les activités d'expression ne peuvent se limiter à des exercices de répétition. Les élèves doivent être encouragés à reformuler et complexifier les énoncés afin de s'appropriier la langue. Le candidat veillera à montrer comment cette production orale donnera lieu à une trace écrite.

Il est important que les membres du jury puissent percevoir comment s'articulent les activités langagières, les modalités de mise en activité des élèves et la prise en compte de leurs difficultés. De plus, le candidat s'efforcera de faire « vivre » son déroulé de séquence en illustrant son propos par les consignes données à la classe, et des exemples d'échanges entre élèves, pour éviter l'impression que l'enseignement prodigué s'opère de façon frontale face à une classe vide ou virtuelle.

Concernant les travaux de groupe, le candidat veillera à énoncer ses attentes, ses consignes et expliciter comment les élèves sont mis en activité en utilisant la langue cible. Dans le cadre de la pédagogie différenciée, il peut être intéressant de préciser comment le travail de groupe a apporté une réelle plus-value.

La tâche finale, présente dans la plupart des dossiers, n'est pertinente que si elle est cohérente avec les activités langagières travaillées et doit permettre aux élèves de réinvestir

les connaissances linguistiques travaillées en amont. Il est souhaitable de la faire figurer explicitement au début du descriptif de la séquence. Cette année, de nombreux candidats ont proposé un débat en tâche finale, mais dans la plupart des cas, le jury a constaté que ce débat n'avait fait l'objet d'aucun entraînement au préalable. C'est pourtant un exercice de style difficile dont les compétences linguistiques et méthodologiques nécessitent un travail conséquent en amont.

d) L'évaluation

Cette année, le jury a apprécié le fait que de plus en plus de candidats évaluent leurs élèves par compétences et font usage de grilles de notation inspirées des critères du socle commun et du CECRL. Si le candidat mentionne une évaluation formative, il s'efforcera d'expliquer en quoi elle représente une étape formative dans la construction langagière et quelle remédiation a été mise en place. Nous rappelons que ce n'est pas parce qu'une évaluation figure en milieu de séquence qu'elle est nécessairement formative.

e) La prise de recul

Le jury attend du candidat qu'il montre sa capacité à prendre de la distance par rapport à sa pratique en classe, en faisant une analyse réaliste et constructive de la séquence présentée et de sa mise en œuvre. Le candidat tentera de mesurer l'efficacité de ses choix didactiques et pédagogiques sur l'apprentissage de ses élèves, en prenant soin d'éviter l'autoflagellation ou l'autocongratulation. Il est toujours intéressant de voir apparaître une démarche de questionnement, avec ou sans réponse, signe d'une envie de faire évoluer sa pratique.

1.6. Les annexes

Il est possible de joindre un certain nombre d'annexes (10 pages maximum) que le candidat veillera à présenter avec clarté et à numéroter, en étant attentif à la lisibilité des documents. Il pourra s'agir de tout document apportant un éclairage au dossier, par exemple, des productions d'élèves ou des copies anonymisées. Le candidat s'assurera d'insérer les annexes précédemment annoncées dans le déroulé de séquence. De plus, les dossiers gagnent en clarté en faisant apparaître le lien entre les activités mises en place et les annexes de fin de dossier. Le RAEP étant un document papier, seuls les contenus directement lisibles sont évalués. Les contenus dématérialisés se sont pas pris en compte.

1.7. L'adaptation du projet au second degré

Le jury a observé un grand nombre de dossiers présentant des séquences réalisées en dehors du second degré. Les candidats présentant une séquence expérimentée en cycle 2 ou dans l'enseignement supérieur ou dans toute autre structure devront être en mesure de montrer que leur démarche est transférable, en proposant des suggestions d'adaptation à chaque étape de la mise en œuvre de leur séquence.

En conclusion, cette année encore, le jury tient à souligner que de nombreux candidats ont proposé des projets personnalisés et ambitieux témoignant de leur maîtrise didactique et pédagogique. Par ailleurs, les candidats ont su montrer qu'ils savaient mettre les outils numériques au service de leur pratique. Les dossiers qui ont le plus retenu l'attention du jury sont ceux qui ont proposé une démarche cohérente, articulée autour de supports pertinents

et authentiques et appuyée sur une dimension culturelle ancrée dans le monde anglophone. De nombreux dossiers ont aussi démontré une bonne analyse des exigences de l'épreuve, suggérant une préparation sérieuse. Cela conduit encore une fois le jury à inviter les candidats à ne pas négliger la lecture du présent rapport et des précédents, et à en suivre les préconisations.

Rapporteurs : Carole JULLIERON et Sébastien SOLTYS avec les contributions du jury

2. Admission : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère

Le rapport ne se veut en aucun cas dogmatique ni modélisant mais vise à donner aux futurs candidats des pistes qui guideront leur réflexion lors de la préparation au concours et permettront à ceux qui n'ont pas été admis de mieux comprendre les raisons de leur échec et de les accompagner dans une future préparation. S'il n'y a pas de prestation type attendue, le jury valorise les candidats qui répondent aux attentes du concours en matière de présentation et d'analyse du document, de mise en œuvre de la séquence présentée, de prise en compte des élèves et de leurs productions, et qui adoptent une posture professionnelle appropriée. La lecture des rapports des années précédentes est recommandée.

2.1. Modalités de l'épreuve

Extrait de l'arrêté du 11 août 2018 modifiant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré. La possibilité offerte jusqu'alors aux candidats de choisir un niveau d'enseignement, collège ou lycée, au moment de l'inscription, est supprimée. Le jury aura la main dans l'attribution des sujets et des niveaux d'enseignement.

B. — Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle en deux parties :

1. Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : vingt-cinq minutes maximum.

2. Compréhension et expression en langue étrangère. Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte-rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Durée : trente minutes maximum ; coefficient total de l'épreuve : 2.

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.

2.2. Présentation et analyse du document

La préparation d'une séquence pédagogique basée sur un document authentique ne peut avoir lieu sans une analyse universitaire préalable faisant ressortir le potentiel didactique et pédagogique du support proposé.

Cette analyse ne saurait se limiter à une simple paraphrase ou explication linéaire du document, mais elle doit s'articuler autour des spécificités mises en lumière par le candidat et sur lesquelles il s'appuiera pour proposer une exploitation pédagogique pertinente. Le candidat doit donc identifier la source, déterminer le message et le public ciblé, les intentions, la portée symbolique et la démarche de l'auteur du document.

Les supports variés (conte, reportage TV, poème, extrait de roman, article de presse, campagne de sensibilisation, etc...) ont été choisis par le jury pour leur potentiel didactique et culturel dans lesquels le candidat devra puiser afin d'en dégager des objectifs. Les activités qui en découleront s'inscriront dans une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le jury a parfois regretté que certains candidats, qui avaient pourtant fait preuve de capacités d'analyse certaines, aient en fin de compte proposé un projet dans lequel le support ne devenait plus qu'un prétexte pour aborder un thème ou un fait de langue, sans s'attacher à la spécificité de ce support, pourtant bien identifiée.

À titre d'exemple, lors d'un travail sur une vidéo authentique, les meilleurs candidats ont su montrer qu'un tel support présente un réel intérêt didactique en s'appuyant à la fois sur le contenu visuel et le contenu auditif pour analyser le document et envisager un parcours de compréhension cohérent permettant aux élèves d'acquérir des stratégies d'accès au sens. Se focaliser sur l'un ou l'autre de ces éléments ne saurait suffire et priverait le candidat d'une partie de l'analyse et a fortiori de son exploitation pédagogique.

De la même manière, une analyse fine doit permettre au candidat de repérer les points de vue exprimés, le ton, l'ironie ou la part d'implicite dans le document, éléments trop souvent non-identifiés ou à peine évoqués pour être ensuite évacués lors de la mise en œuvre, sous prétexte d'une trop grande complexité pour les élèves. Le jury précise aux candidats qu'ils ne doivent pas hésiter à faire preuve d'ambition pour les élèves, à stimuler leur curiosité et à éveiller leur sens critique.

À titre d'exemple, dans une vidéo qui célèbre le 60^e anniversaire de la NASA et réalisée par la NASA elle-même, ne pas mentionner les éléments extralinguistiques qui renforcent un certain sentiment patriotique et qui met en scène l'idéologie américaine, serait dommageable à l'exploitation pédagogique (notamment pour l'opportunité d'une étude sur les points de vue et la manipulation du spectateur).

Dans un autre support proposé (une bande dessinée qui retrace l'histoire du Grand Incendie de Londres de 1666), la présentation sous forme de vignettes ainsi que l'usage de ressorts humoristiques étaient autant d'éléments sur lesquels s'appuyer de manière à aider les élèves à accéder au sens du document.

La diversité des sujets proposés cette année encore permet également de rappeler qu'il n'existe pas de support type correspondant à une présumée « séquence type ». Ainsi, il paraît peu judicieux de vouloir à tout prix reprendre à l'identique la mise en œuvre présentée dans le dossier RAEP (sous prétexte que celui-ci a permis au candidat d'être déclaré admissible).

Si le candidat doit présenter une analyse claire et pertinente, il ne doit pas perdre de vue qu'elle doit avant tout servir la mise en œuvre à venir. Le jury a parfois regretté que des analyses trop longues et qui ne s'articulaient pas autour d'objectifs clairement identifiables prennent la place d'une réelle exploitation pédagogique du support.

2.3. Choix de la classe

À compter de la session 2019, le jury impose au candidat l'exploitation du document au niveau collège ou au niveau lycée. Cela signifie donc qu'il doit se préparer en amont à tous les niveaux d'enseignement en ayant une bonne connaissance des programmes ainsi que des notions et axes culturels inhérents à chaque cycle. Une lecture attentive des programmes officiels et des documents ressources en ligne sur le site EDUSCOL est vivement recommandée.

Le candidat doit se garder d'éventuels automatismes lors du choix du niveau de classe. Un texte littéraire ne se destine pas uniquement à une classe de série L et un texte contenant des occurrences de prétérit à une classe de cinquième. À titre d'exemple, le candidat ne peut occulter lors de sa présentation une exploitation d'objectifs sous prétexte que les élèves les auraient « déjà vus » dans un cycle antérieur. Les objectifs choisis doivent être cohérents par rapport au niveau de classe visé. C'est-à-dire qu'ils doivent permettre aux élèves de développer de nouvelles compétences langagières en enrichissant leurs connaissances linguistiques (grammaticales, lexicales et phonologiques) et culturelles. Il s'agit d'aller au-delà d'un simple « rebrassage ». Le candidat doit être en mesure de répondre à la question suivante : que mes élèves ont-ils appris à l'issue de la séquence ?

2.4. Les objectifs

Les objectifs pédagogiques sont le ciment de la séquence. Ils doivent être judicieusement choisis et clairement énoncés au début de la mise en œuvre car ils sous-tendent la progression complète, de la compréhension du document jusqu'à la tâche finale et l'évaluation.

2.4.1. Les objectifs linguistiques

En compréhension, pour qu'un fait de langue devienne un objectif, il doit faire l'objet de plusieurs occurrences. À titre d'exemple, on ne pourrait déterminer le superlatif comme objet d'étude alors qu'il n'apparaît qu'une seule fois dans le document. Cela ne justifie pas que le candidat y consacre une leçon de façon exhaustive. De plus, un objectif ne saurait être pleinement atteint que lorsque les élèves auront été mis en situation de manipuler le fait de langue identifié. Nous mettons en garde les candidats qui auraient tendance à plaquer des objectifs grammaticaux complètement décontextualisés du document proposé.

Par ailleurs, le jury a parfois regretté des confusions grammaticales chez certains candidats. On peut alors s'interroger sur sa capacité à expliciter des faits de langue à ses élèves. Par exemple, il est souvent constaté des erreurs sur la distinction entre temps et aspect ou encore une mauvaise utilisation des structures telles que « to be used to » et « to use to ».

Sur le plan lexical, les objectifs se bornent trop souvent à un rebrassage de mots connus, auxquels viennent s'ajouter quelques mots nouveaux présents dans le document mais qui ne s'avèrent pas toujours essentiels pour l'élève, ni pour l'exploitation du support et des activités d'expression proposées. L'élucidation passe encore trop souvent par la traduction en

français ou l'usage du dictionnaire. Une fois de plus, seul un parcours de compréhension réfléchi qui fait intervenir des stratégies d'accès au sens permettra aux élèves de lever les obstacles lexicaux.

L'objectif phonologique ne fait que rarement l'objet d'un véritable apprentissage. Si les candidats pensent bien à l'énoncer en début de présentation, il n'est que peu souvent développé lors de la séquence et n'apparaît pas dans les critères d'évaluation. Le jury invite les candidats à réfléchir davantage à l'intérêt de l'objectif phonologique qui ne saurait se limiter à la réalisation du « ED » du prétérit ou encore du « s » final. Les candidats doivent aussi envisager d'autres pistes de travail, notamment en ce qui concerne la prosodie : intonation, accentuation, rythme ou encore la réalisation de phonèmes et la différence graphie / phonie... Autant d'éléments constitutifs de la langue anglaise qui doivent devenir des objectifs à atteindre pour les élèves.

2.4.2. L'objectif culturel

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la composante culturelle et l'ancrage dans le monde anglophone, qui est l'un des points de départ de l'élaboration de tout projet pédagogique, y compris lorsque celui-ci concerne « la vie quotidienne ». La langue vivante étant le reflet d'une culture, les candidats ne peuvent prétendre à l'enseignement de l'anglais sans disposer de connaissances et d'une bonne compréhension de ce qui a trait à l'aire linguistique anglophone.

C'est pour cette raison que nous conseillons aux candidats de consolider leurs connaissances culturelles personnelles par une exposition régulière et variée à une langue authentique et moderne.

L'objectif culturel, faisant partie intégrante de la séquence, doit figurer dans l'évaluation.

2.5. La « tâche finale »

Si la présence d'une tâche dite « finale » ne constitue en aucun cas un passage obligé, de nombreux candidats choisissent d'en proposer une. Elle peut être énoncée en langue cible, de manière claire et sans être trop longue. Le jury attend alors du candidat qu'il propose une mise en œuvre cohérente à partir d'outils et d'activités qui permettront la réalisation de cette tâche. Elle doit être l'aboutissement logique de la démarche pédagogique proposée, en partant du document de réception vers l'activité de production.

À titre d'exemple, si la tâche finale consiste en la rédaction ou la récitation d'un poème, les points suivants doivent avoir été travaillés en amont : la forme du poème, les rimes, les schémas intonatifs, les champs sémantiques...

Si la tâche finale est un discours, il conviendra alors d'avoir entraîné les élèves à une prise de parole en continu dont les arguments ont été préalablement préparés et la mise en voix anticipée (accentuation, débit...).

Dans les présentations les plus abouties, les candidats ont privilégié des tâches réalistes, créatives, motivantes et épanouissantes pour les élèves.

2.6. Mise en œuvre

L'exposé de la mise en œuvre doit être le reflet d'une réflexion structurée, fondée sur l'analyse du document et des objectifs qui en ont découlé. Le jury attend des candidats qu'ils proposent des activités cohérentes et progressives et qu'ils soient en mesure d'explicitier clairement leur démarche pédagogique. Il n'est pas attendu un modèle type de mise en œuvre qui imposerait un nombre de séances déterminées. De même, il n'est pas demandé aux candidats de présenter une séance plus détaillée que les autres puisque l'objectif est d'apprécier un enchaînement logique d'activités.

Lorsque le projet juxtapose plusieurs activités sans réel fil conducteur, le candidat parvient difficilement à montrer comment les compétences langagières des élèves sont développées, ou comment sont mises en place les stratégies (que l'élève pourra acquérir et transférer). La compréhension du document se borne parfois au repérage lexical sans que les activités proposées ne permettent l'accès au sens, et le cas échéant, à l'implicite. Certains candidats négligent le fait qu'il ne s'agit pas de vérifier que les élèves ont compris un document à la première écoute ou lecture, mais bien de donner à ces derniers les outils leur permettant de comprendre, et de leur faire acquérir des stratégies. En aucun cas un questionnement frontal, ou par le biais de fiches, ne saurait développer l'autonomie des élèves face à un document inconnu.

Le document proposé par le jury pour la construction de la séquence reste absolument central. Il s'agit bien de travailler à partir de ce support sans recourir fréquemment à des ressources extérieures, souvent fictives, qui montreraient au jury une volonté de contourner la difficulté. S'il n'est pas interdit d'évoquer d'autres documents, ils doivent impérativement étayer la démarche et favoriser le travail sur le document principal. Au regard de la richesse des documents proposés par le jury, il paraît étonnant qu'une seule séance puisse y être consacrée.

Le jury met en garde les candidats sur des attitudes parfois trop relâchées qui ne correspondent pas à la posture attendue d'un enseignant. Il est également vivement recommandé d'employer un vocabulaire précis appartenant au registre de langue adapté sans trop de jargon. Il convient d'éviter des expressions du type « du coup », « bosser », « je ne suis pas fan... », « je me balade dans la classe... », « je vais leur faire faire un **petit** exercice, puis une **petite** évaluation... ».

Le jury a constaté également que de nombreux candidats ne disent pas de façon suffisamment explicite ce qu'ils veulent que les élèves comprennent et retiennent du document. Les supports proposés par le jury demandent aux candidats la mise en place de parcours de compréhension précis qui nécessitent des stratégies : si le repérage de la situation d'énonciation et des champs sémantiques paraît indispensable, il ne saurait être suffisant. Une mise en réseau de l'ensemble des éléments doit être proposée pour accéder au sens. À titre d'exemple, nous invitons les candidats à s'interroger sur le statut du « mot clé » dont les caractéristiques doivent être définies au préalable sans quoi une activité de repérage deviendrait inefficace.

Les présentations valorisées par le jury ont su proposer une démarche claire et cohérente illustrée par des exemples concrets, et tenant compte des spécificités du document, que les candidats ont su exploiter à des fins pédagogiques de manière structurée et progressive, tout en prenant en compte la diversité des élèves.

2.7. Productions des élèves et évaluation

Le jury ne peut se contenter de l'énoncé d'intentions (par exemple, « les élèves feront un résumé »). Le candidat doit proposer des exemples précis de productions d'élèves, à toutes les étapes de la mise en œuvre. Il peut s'agir par exemple de mots isolés dans une carte heuristique, d'ébauches de phrases, ou d'énoncés complexes, etc. Il est souhaitable que les candidats les citent en anglais pour une meilleure projection dans la situation d'enseignement.

Il est souvent remarqué que les tâches proposées ne sont pas suffisamment concrètes et manquent d'ambition sans permettre au jury de visualiser les élèves en activité. Nous conseillons alors aux candidats de se poser les questions suivantes lors du temps de préparation : Quelle(s) consigne(s) donner ? Quelle modalité de travail envisager ? Quelle(s) production(s) possible(s) des élèves ? De quels outils ont-ils besoin ? Si le candidat arrive à répondre à ces questions en cohérence avec la séquence proposée, la tâche paraît alors plus réaliste.

La trace écrite vient éclairer la démarche d'apprentissage. Le candidat peut évoquer cette phase et en expliquer l'élaboration de manière à montrer qu'elle est construite avec les élèves et à partir de leurs énoncés.

Nous mettons également en garde les candidats contre des modalités de travail plaquées qui n'apporteraient pas de plus-value à la tâche proposée. En effet, le candidat doit se demander si l'activité peut être réalisée seul. Si tel est le cas, un regroupement ne se justifie pas. Il n'est pas nécessaire de systématiquement mettre les élèves en îlots dans toutes les situations de classe. À l'inverse, un travail de groupe peut s'avérer pertinent dans la mise en place de la différenciation pédagogique si, et seulement si, les obstacles ont été correctement identifiés en amont. Il ne s'agit pas simplement d'évoquer la différenciation pour qu'elle devienne effective. Si le candidat l'évoque, il doit être en mesure de la justifier par des pistes concrètes de mise en place.

Le travail donné à la maison fait partie intégrante du processus d'apprentissage et doit par conséquent être réfléchi. Le jury s'interroge sur la manière dont les élèves vont pouvoir réaliser le travail demandé. En effet, une recherche personnelle ne saurait se limiter à la consigne suivante « faire une recherche sur les suffragettes en anglais » sans plus d'explicitation. Il convient de préciser les attendus et les consignes, éventuellement là où chercher les informations, d'avoir anticipé les écueils et la manière dont ce travail sera restitué au prochain cours. Les modalités de restitution doivent être également prises en considération afin que ce travail trouve un écho dans la suite de la séquence.

Il semble également utile de rappeler l'importance de l'évaluation. Sans aller jusqu'au détail exhaustif des contenus, le candidat doit pouvoir proposer des pistes concrètes pour l'évaluation en évitant les propos vagues (ex : « là, je ferai une évaluation formative ») et en réfléchissant à la place de l'évaluation dans le parcours d'apprentissage, à son rôle et aux critères de réussite. Le but de l'évaluation est bien de vérifier que les stratégies mises en place pour atteindre les objectifs ont été efficaces, et que les savoirs et savoir-faire travaillés ont été acquis. Le jury a pu se réjouir que quelques candidats présentent des activités de remédiation.

2.8. L'entretien

L'entretien avec le jury ne doit pas être redouté par le candidat car les questions posées sont autant de pistes pour revenir sur ses propos et expliciter sa démarche. Il s'agit d'un moment d'échange et de réflexion, où le candidat peut démontrer sa capacité à prendre du recul par rapport à ce qui vient d'être dit. Les questions posées ne sont en aucun cas des pièges tendus par les examinateurs. Au cours de l'entretien, il arrive fréquemment qu'un candidat prenne conscience d'une incohérence dans sa présentation ou d'un oubli important. Il peut combler une lacune, proposer une autre activité, d'autres critères d'évaluation, etc. Il n'est pas utile de se confondre en excuses, voire de s'auto-flageller.

Les questions du jury peuvent porter sur tout aspect mentionné dans la première partie de l'épreuve, que ce soit l'analyse du support, la conception du projet pédagogique, les objectifs, la mise en œuvre, etc. Il arrive que le jury demande au candidat des exemples précis de productions d'élèves attendues, au moment de la rédaction d'une trace écrite, de l'émission d'hypothèses, par exemple. Le candidat peut être interrogé sur la faisabilité d'une tâche donnée, ou être invité à préciser un objectif considéré comme flou ou trop général (« on travaillera la question des armes aux États-Unis »). Il s'agit parfois de vérifier si une notion ou une expression employée par le candidat est bien maîtrisée (« perspective actionnelle », « différenciation », « ironie », « gothique », etc.) ou encore concernant l'utilisation des nouvelles technologies (« baladodiffusion », « TBI / TNI », documents collaboratifs, cartes mentales numériques...).

L'entretien requiert une capacité d'écoute de la part du candidat ainsi qu'une ouverture d'esprit. Il ne faut pas craindre le temps de réflexion avant de formuler sa réponse qui s'avère souvent nécessaire. Il n'est pas nécessaire de vouloir combler les moments de silence de manière trop hâtive. Les candidats les plus performants savent être sensibles aux observations du jury et réactifs à leurs remarques. Ainsi, le jury a pu apprécier les postures professionnelles des candidats désireux de s'engager dans un échange constructif.

L'aptitude à communiquer revêt une importance particulière et fait partie des compétences professionnelles à acquérir. Le jury portera donc une attention toute particulière au volume de la voix, au débit ainsi qu'au registre de langue. La maîtrise de la langue française étant une condition sine qua non pour la réussite au concours, il est indispensable de veiller à la bonne correction de l'expression.

Conclusion

Si nous constatons, année après année, une amélioration de la qualité des prestations ainsi que de la prise en compte des conseils du jury, il faut ici rappeler que la réussite de cette épreuve passe avant tout par un entraînement régulier et rigoureux. Il est nécessaire de prévoir de s'exercer dans les conditions de l'épreuve, en respectant le temps de préparation et de passage, afin de ne pas être déstabilisé le jour du passage devant le jury.

Les candidats qui ont réussi l'épreuve sont ceux qui ont su exposer au jury leurs idées et leur démarche pédagogique de manière claire et efficace, tout en respectant la spécificité du support proposé et en dégagant avec précision ce qu'ils souhaitent que leurs élèves retiennent. Ces candidats ont su faire preuve de bon sens, de créativité et de recul face à leur pratique, tout en plaçant les élèves au cœur de la démarche pédagogique, car il s'agit bien là pour eux d'acquérir de solides compétences langagières et culturelles.

Rapporteurs : Amandine BELLEVILLE et Guillaume OGIER avec les contributions du jury

3. Admission : épreuve de compréhension et expression en langue étrangère

Le jury tient à souligner le bon niveau de préparation de la plupart des candidats lors de l'épreuve de compréhension et d'expression et salue quelques excellentes prestations. Ces dernières attestent du fait que certains candidats ont su mettre à profit les conseils donnés dans les précédents rapports.

3.1. Descriptif de l'épreuve

A l'issue de l'entretien de la partie pédagogique, un document inconnu (papier, audio) est soumis au candidat qui dispose de 10 minutes pour en prendre connaissance. La phase suivante dure environ 5 minutes, pendant lesquelles le candidat propose, uniquement à partir de ses notes, un compte-rendu structuré, en anglais, des informations contenues dans le document. Il est conseillé aux candidats de développer la thématique, de la problématiser, de la mettre en perspective et de discuter certains aspects du document.

L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes en anglais. Les premières questions du jury portent sur le document, sa compréhension et sa thématique. La suite de l'entretien prend appui sur le dossier RAEP. Les questions du jury peuvent amener le candidat à préciser ou clarifier certains points, expliciter ses choix, envisager de nouvelles pistes ou revenir sur certaines affirmations.

Cette épreuve évalue le modèle linguistique du futur professeur d'anglais, sa culture générale d'angliciste, et sa capacité à réagir et à argumenter, à la fois sur le document proposé et sur son dossier professionnel.

Il est rappelé que les 10 minutes consacrées à la préparation doivent permettre au candidat de dégager les idées importantes, ainsi qu'une problématique, et l'amener à une présentation synthétique et organisée. Un compte rendu détaillé du document est apprécié. L'exposé ne doit toutefois pas se limiter à une accumulation d'items relevés ou à un simple exercice de paraphrase. On attend des candidats un effort d'organisation et de prise de recul et, comme on le verra avec les exemples présentés, il est même conseillé d'intégrer des éléments d'appréciation et d'enrichissement personnels lors de la phase de compte-rendu, sans attendre les questions du jury.

L'entretien qui suit le compte-rendu vise à éclaircir les points occultés ou imprécis et à ouvrir des perspectives. Les questions posées n'ont pas pour but de piéger le candidat et leur éventail peut être très large.

Les conseils qui suivent reprennent en grande partie ceux qui figurent dans les rapports des sessions précédentes, dont les recommandations restent valables. Les exemples de sujets proposés peuvent être utilisés à des fins d'entraînement individuel. En effet, une préparation et un entraînement régulier à l'épreuve de compréhension et d'expression sont des gages de réussite.

Cette année encore, le jury a déploré une certaine méconnaissance de quelques notions clés du monde anglophone, qu'il s'agisse des institutions (le Commonwealth, le rôle du monarque britannique, etc.), des principaux partis politiques (en Grande-Bretagne comme aux États-Unis), des échéances électorales, des grands médias (les différences entre *The*

Guardian et *The Daily Mail*, etc.), des systèmes scolaires, des personnalités issues du monde politique, artistique, sportif, etc.

Une lecture régulière de la presse anglophone (facilement accessible sur internet) est fortement conseillée. Elle permet au candidat de se tenir au courant de l'actualité, de s'imprégner des tournures authentiques tout en enrichissant son lexique et en améliorant sa capacité à reformuler. Elle lui permet également de développer des stratégies de lecture (repérage du type de source, des informations factuelles, des points de vue exprimés, des références culturelles, etc.) et de s'entraîner à synthétiser plus efficacement le document mis à sa disposition, en organisant son propos. Une présentation claire et concise du document (source, contexte de parution) et de son thème constitue une excellente entrée en matière. Toutefois, beaucoup de candidats se limitent à une introduction trop sommaire (nature, titre, source, thème) plutôt que de déterminer le contexte et de montrer en quoi le document illustre quelques aspects spécifiques.

L'exercice de compréhension orale nécessite également un entraînement régulier qui peut se faire par l'écoute des médias anglophones, afin de se familiariser avec une diversité d'accents et de débits ainsi qu'avec les sujets d'actualité. Les candidats peuvent s'abonner à des *podcasts* et ainsi écouter quotidiennement des émissions en langue anglaise.

Il est primordial de s'entraîner à organiser et hiérarchiser les idées principales d'un document, en travaillant dans le respect des conditions de l'épreuve, afin d'éviter les simplifications hâtives et éventuels contresens. Il est regrettable de se contenter d'une simple paraphrase ou d'une restitution partielle du document. Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats de s'entraîner à la prise de notes. Ces notes peuvent prendre la forme de listes, tableaux, cartes heuristiques ou toute autre organisation qui permettrait de gagner en efficacité et en clarté. Le candidat pourra ainsi se détacher de ses notes plus facilement. Il ne faudra pas négliger l'appréhension globale du sens du document, en évitant de se perdre dans des détails inutiles. En effet, la problématisation du contenu du document permet une restitution organisée et efficace qui dépasse la simple restitution linéaire et factuelle. Elle explicite le sens du document, au-delà de son contenu factuel, et s'inscrit dans une réflexion plus large. Le ton (ironie, empathie, etc.) et l'implicite ne doivent pas être occultés.

Les candidats ne peuvent faire l'économie d'une pratique régulière de la langue anglaise, notamment en interaction. Outre l'importance de maîtriser cette compétence devant leurs élèves, ils seront ainsi mieux à même de comprendre les questions du jury et d'y répondre le jour du concours, quel que soit leur état de stress. Les candidats qui réussissent l'épreuve démontrent leur aisance à l'oral, produisant une langue bien maîtrisée et la plus authentique possible. Le jury a néanmoins regretté que quelques candidats se limitent à des réponses laconiques, qui leur permettent difficilement de démontrer leurs compétences linguistiques et leur capacité de réflexion. De plus, le jury déplore que les candidats fassent des erreurs sur la phonologie des mots pourtant prononcés dans le document.

En revanche, le jury a apprécié de bonnes prestations rendues possibles par des connaissances solides au service d'une bonne compréhension du contenu des documents, ainsi que par un réel effort de reformulation et d'organisation. Le jury a pu notamment apprécier la capacité de certains candidats à nuancer leur propos lors de l'analyse du

document et à mettre à profit le temps imparti pour démontrer leur connaissance du monde anglophone. En effet, des opinions personnelles trop tranchées peuvent parasiter le compte-rendu.

La prestation est d'autant plus appréciée que le candidat se montre dynamique et clair, et fait preuve de réactivité et d'écoute lors de l'échange. Cette année encore, le jury a dû déplorer le fait que certains candidats ne saisissent pas l'enjeu communicationnel de l'épreuve. Ils doivent parvenir à montrer l'intérêt du sujet qui leur est proposé et qui a été sélectionné pour son ancrage culturel.

À toutes fins utiles, le jury propose quelques exemples de sites de journaux, magazines et chaînes de radio et télévision pour l'entraînement à la compréhension.

Presse : *The Guardian, The Times, The Economist, The Independent, The New York Times, The Los Angeles Times, Time Magazine, Newsweek, etc.*

Radio et télévision : *BBC (Radio 4), BBC global news podcast, Sky News, CBS News, CNN, NPR, ABC, VOA, etc.*

Enfin, le jury rappelle l'utilité pour les candidats d'avoir une bonne connaissance et une bonne maîtrise de leur dossier RAEP, afin de réagir de manière efficace et adéquate aux questions pendant la dernière partie de l'épreuve. À cette fin, une relecture minutieuse du dossier est vivement conseillée avant le jour de l'épreuve.

3.2. Un exemple de compréhension audio

Queen backs Charles as next Commonwealth head

<https://www.bbc.co.uk/sounds/play/b09z1ddy>

Le sujet proposé est un extrait (durée 2'19", de la minute 8'17" à la minute 10'36") du document dont le lien est indiqué ci-dessus. Dernière consultation le 16 avril 2019 à 16h57.

Le document soumis aux candidats est un extrait de l'émission d'information « The World Tonight », diffusée sur *BBC Radio 4* suite à l'allocution de la reine en date du 19 avril 2018. La présentatrice de l'émission met en lumière la succession de la reine à la tête du Commonwealth ainsi que l'avenir et la pertinence du Commonwealth aujourd'hui. Le document s'articule autour du discours de la reine Elizabeth II lors du sommet des chefs de gouvernements du Commonwealth qu'elle préside probablement pour la dernière fois.

La journaliste introduit le sujet en indiquant que la reine espère voir les 53 dirigeants de l'organisation, réunis en sommet au Royaume-Uni, élire le Prince Charles à la tête du Commonwealth. La journaliste précise que la reine, âgée de 92 ans, commence à déléguer certaines tâches auprès des membres de la famille royale. La succession doit être débattue en privé mais certaines voix s'élèvent déjà en faveur d'un système qui permettrait une rotation des pays dont serait issu le chef du Commonwealth. On entend ensuite un extrait du discours de la reine dans lequel elle salue la prospérité du Commonwealth et exprime sa volonté de le voir stable et pérenne. Elle rappelle qu'il a été fondé par son père en 1949 et

émet le souhait que son fils, le prince de Galles, lui succède en tant que chef. La journaliste évoque ensuite le fait que le Royaume-Uni souhaite voir l'Inde jouer un rôle plus actif au sein de l'organisation. Narendra Modi, le premier ministre Indien, qui participe au sommet pour la première fois depuis 2009, a été accueilli par des manifestants à Westminster Central Hall. La journaliste se fait l'écho de ces voix qui qualifient l'organisation de démodée et coloniale. Le correspondant à Kolkata, Rahul Tandon, rappelle que l'Inde, avec ses 1,2 milliards d'habitants, représente plus de la moitié de la population du Commonwealth. Il précise que certains, comme Dinesh Trivedi (ancien ministre indien des chemins de fer), pensent que le prochain chef de l'organisation devrait être indien. Dinesh Trivedi conclut que l'ordre mondial a changé et que l'organisation doit davantage impliquer l'ensemble de ses membres et ne peut se résumer à une simple relation entre un roi et ses sujets.

Les attentes du jury

Ce document est un bon exemple de l'importance des connaissances du monde anglophone au sens large. Comme pour tous les documents de compréhension, le jury attendait des candidats qu'ils problématissent leur compte-rendu, en étayant leur présentation à l'aide de connaissances précises (le Commonwealth, ses pays membres, son fonctionnement, le contexte du Brexit, etc.), sans entrer nécessairement dans les détails. Le fait de savoir que le chef de l'organisation n'était pas obligatoirement l'héritier de la famille royale constituait un atout, mais le document permettait aussi de le comprendre de manière implicite. Certains ont élargi le sujet en réagissant aux voix qui s'élèvent et qualifient l'organisation de démodée et coloniale. D'autres ont cherché à évoquer le rôle du Commonwealth aujourd'hui. Il est important aussi d'insister sur le nombre d'interlocuteurs (quatre : les deux journalistes ; la reine ; le ministre indien) et leurs rôles respectifs (l'aspect informatif de l'intervention de la journaliste et l'aspect plus tranché du discours de la reine et du ministre indien).

Plusieurs approches/axes possibles.

Certains candidats ont organisé leur compte-rendu à partir du discours de la reine, d'autres ont préféré partir du Commonwealth. Les meilleures propositions étaient organisées autour des axes suivants (dont l'ordre est donné à titre indicatif) :

- La place et l'influence de la monarchie (rôle de la famille royale, rayonnement du Royaume-Uni, contexte du Brexit),
- la présence de l'Inde au sommet pour la première fois depuis 2009,
- le rôle plus important que l'Inde pourrait jouer dans l'organisation,
- le contraste entre le souhait exprimé par la reine et une volonté de changement dans l'organisation.

L'important était de proposer un compte-rendu qui établissait clairement la thématique liée au Commonwealth, à la succession à la tête de l'organisation et aux tensions concernant les questions portant sur l'avenir de celle-ci, mais également de saisir l'opportunité que ce document offrait au candidat de démontrer, dans le développement de ces trois thématiques, sa connaissance des enjeux politiques et culturels liés à cette institution.

3.3. Un exemple de compréhension papier

Aretha Franklin Wasn't Just a Music Legend. She Also Raised Her Voice for Civil Rights

<http://time.com/5369587/aretha-franklin-civil-rights/>

Le document est un article paru sur le site du magazine américain Time. Il s'agit d'un article daté du 16 août 2018 et publié à la suite du décès d'Aretha Franklin. L'article retrace sa carrière et met surtout en avant son rôle en tant qu'activiste pour les droits civiques des Afro-Américains. Il évoque également les hommages rendus à l'artiste.

Dans un premier temps, la journaliste présente brièvement les succès de la carrière musicale de la chanteuse et son statut d'icône. Elle explique que ce n'est pas le seul héritage qu'elle laissera, puis fait ensuite allusion à son rôle dans le combat pour les droits civiques et l'égalité raciale aux USA. La journaliste donne quelques détails biographiques sur l'artiste, mentionnant notamment l'amitié qui liait son père, militant pour les droits civiques, et Martin Luther King. En 1967, la chanson *Respect* devint un hymne pour les mouvements de lutte pour l'égalité raciale et l'égalité des genres, et la journaliste cite un extrait des mémoires d'Aretha Franklin, *From These Roots*, où cette dernière revient sur l'impact de cette chanson sur la société américaine des années 60. L'auteure rappelle que Barack Obama, grand admirateur d'Aretha Franklin, lui a demandé de venir chanter lors de son investiture à la présidence des USA. La journaliste fait ensuite référence à l'article paru dans *The New Yorker*, dans lequel l'ancien président revient sur cette interprétation-performance qui l'a ému jusqu'aux larmes. Dans cet entretien, Barack Obama déclare que personne n'incarne mieux qu'Aretha Franklin l'histoire afro-américaine. La journaliste termine sur le décès de la chanteuse et évoque la tristesse des fans mais aussi de ceux qui reconnaissent son rôle dans la lutte pour les droits civiques.

Les attentes du jury

La plupart des candidats ont bien compris le contenu du texte, mais on peut déplorer que certains n'aient pas su le mettre en perspective. Une fois de plus, on ne saurait trop insister sur l'importance cruciale d'une lecture régulière de la presse anglophone, allant des journaux de qualité à une presse plus populaire, afin de se familiariser avec la diversité des styles de rédaction et des orientations politiques.

Au-delà d'un compte-rendu du document, le jury attendait des candidats une ouverture sur le mouvement des droits civiques mentionné dans le titre. Le jury a apprécié les candidats qui ont su percevoir la portée du symbole d'une femme afro-américaine, devenue diva au XX^e siècle, et ceux qui ont réussi à mobiliser leurs connaissances de l'histoire américaine. En effet, certains candidats ont été en mesure d'évoquer la ségrégation, le mouvement des droits civiques et ses figures emblématiques, notamment féminines (Rosa Parks, etc.) mais aussi d'étendre à des personnalités plus contemporaines connues pour leur engagement dans la lutte contre la discrimination (Oprah Winfrey, etc.). Le jury tient à saluer les candidats qui sont parvenus lors de l'entretien à enrichir leurs réponses en apportant des connaissances pertinentes sur le mouvement *Black Lives Matter*, à faire un parallèle avec la vie de Barack Obama, à mener une réflexion autour des communautés dans l'Amérique

post-ségrégationniste (Intégration ? Rejet ?) ou encore à proposer des pistes de réflexion sur la musique gospel et soul et son importance dans la culture et l'identité afro-américaines.

En conclusion, les meilleures prestations ont été celles qui ont fait preuve d'une réelle prise de distance critique vis à vis du document proposé, tout en présentant un compte-rendu structuré et hiérarchisé de celui-ci. Un tel équilibre n'est possible que grâce à un enrichissement personnel, spontané ou nourri par l'entretien avec le jury.

Rapporteurs : Alexandra DORIZON et Ronan ROWLEY avec les contributions du jury.

4. Admission : expression en langue anglaise

La qualité de l'expression en langue fait partie des compétences évaluées par le jury pendant toute la durée de l'épreuve. Si la partie "expression en langue anglaise" commence, à proprement parler, après l'écoute ou la lecture du document de compréhension, il est néanmoins essentiel pour le candidat de proposer un anglais précis et correct lorsque les exemples de consignes sont données pendant la présentation pédagogique.

Les vingt minutes consacrées à l'expression en langue anglaise servent à évaluer la capacité des candidats à produire un discours en continu ainsi qu'à prendre part à un échange, tout en fournissant un argumentaire construit et étayé, dans une langue riche et authentique. Un registre de langue adapté à la situation est par ailleurs attendu. L'aptitude du candidat à réagir avec spontanéité, à nuancer ses propos, et à défendre ses idées, lors de l'entretien avec le jury, suppose des réflexes linguistiques et une certaine aisance.

Maîtriser l'anglais dans ses dimensions lexicales, grammaticales, syntaxiques et phonologiques est absolument indispensable. Pour ce faire, le jury encourage les candidats à :

- Consulter journaux et magazines (*The Guardian, The Independent, The Economist, The New York Times, The New Yorker*). Le candidat doit par ailleurs connaître les spécificités des journaux dits « tabloïds » (ex : *The Daily Mirror, The Sun*, etc.) et la presse dite de qualité (*The Guardian, The New York Times*, etc.) afin d'identifier les points de vue et prises de position parfois très tranchés.
- Pratiquer le plus possible afin de maintenir la qualité et la fluidité de la langue anglaise et d'en suivre l'évolution. En outre, un candidat sera plus à l'aise s'il est au fait de tournures idiomatiques, d'acronymes ou de sigles d'usage récent.
- Visionner et écouter des documents authentiques dont nous rappelons une liste non exhaustive : radios en ligne ou « traditionnelles » (BBC, CNN, NPR, [the wireless.co.nz](http://www.wireless.co.nz), etc.) podcasts, émissions politiques, économiques de télévision en anglais, films en version originale, « soap opéras » et séries britanniques (*Downton Abbey, Sherlock, The Crown*, etc.) ou américaines (*House of Cards, Homeland*, etc.), conférences (TED talks). Les plateformes et outils disponibles sont nombreux et permettent un contact direct avec une multitude d'accents (Afrique du Sud, Australie, Nouvelle Zélande, Etats-Unis, Canada, Angleterre, Irlande, Ecosse, etc.).
- Consulter des dictionnaires en ligne avec la prononciation des mots : Longman Dictionary of Contemporary English Online (<https://www.ldoceonline.com>) par exemple.

4.1. Intonation et amplitude

Une intonation correcte, employée de façon cohérente et naturelle, sera appréciée. Certains écueils récurrents sont à éviter :

- accents de phrases systématiquement montants, donnant une impression d'inachevé ou de manque de conviction,

- prosodie manquant de relief, énoncés monocordes laissant entendre que tous les mots revêtent la même importance,
- manque de fluidité. De trop nombreuses ruptures, des hésitations ou l'absence de groupes de souffle trahissent un manque de maîtrise de la langue cible, et gênent la bonne compréhension du message émis.

4.2. Phonologie

L'influence de la langue française peut entraîner de nombreuses erreurs de phonologie, particulièrement dans le cas de l'accentuation de mots transparents.

On note parmi les phénomènes récurrents : des voyelles anormalement allongées ou raccourcies (voire la perte d'une diphtongue) ou la prononciation française de la voyelle dans une syllabe accentuée.

Exemples de mots dont les voyelles ont été prononcées à la française: *suggest – fantasy – David – popular – obesity – syllables – parents – racism.*

Attention à la différence d'accentuation des mots dissyllabiques qui peuvent aussi bien être nominaux que verbaux : ex : *pre'sent* (v) et '*present* (n), *re'cord* (v) et '*record* (n).

Au niveau des consonnes, les principaux écueils sont la prononciation de <th> : la consonne sonore dentale /ð/ trouvee souvent une réalisation malencontreuse en /d/ (ex : *dis pour *this*, *breeding* for *breathing*) ou /z/ (ex : *wiz pour *with*). La consonne sourde /θ/ quant à elle est déformée en /t/, /s/ voire en /f/. Par ailleurs, le son /tʃ/ est souvent prononcé au lieu du /ʃ/, ce qui peut créer de nombreuses confusions (ex : *cheat* pour *sheet*).

Au niveau des voyelles, de nombreuses confusions ont été relevées :

- /i:/ et /ɪ/ : *heal* ≠ *hill*; *greed* ≠ *grid*, *gap fillers* ≠ *gap feelers*, *twit* ≠ *tweet*
- /i:/ et /e/ : *clean* ≠ *cleansing*; *breathe* ≠ *breath*.

Par ailleurs, il convient d'apporter une attention particulière à la prononciation des voyelles ou diphtongues suivantes :

- /u:/ (*youth*, *food*) et /ʊ/ (*should*, *could*, *would*),
- /aʊ/ (*allow*, *about*) et /əʊ/ (*own*, *bowling*)

La prononciation de mots fréquemment employés doit absolument être maîtrisée, comme pour les exemples suivants :

<i>because, project</i>	/b/ et non */əʊ/ (BrE)
<i>says</i>	/e/ et non */eɪ/ (BrE)
<i>Britain</i>	/ə/ et non */eɪ/ (BrE)
<i>urban</i>	/ɜ:/ et non */ju:/ (BrE)
<i>law, of course</i>	/ɔ:/ et non */əʊ/ (BrE)

taught	/ɔ:/ et non */aʊ/ (BrE)
part	/ɑ:/ et non */ɔ:/ (BrE)
journalist	/ɜ:/ et non /u:/ (BrE)
image	/ɪdʒ/ et non /eɪdʒ/ (BrE)

Les candidats seront particulièrement attentifs aux différences entre les mots suivants : *feel* ≠ *fear*, *word* ≠ *world*, *heart* ≠ *art*, *whole* ≠ *wall*, *wide* ≠ *wild*.

Quelques erreurs fréquentes sont également à éviter, notamment le /h/ initial oublié (ex : *high school*, *he*, *handicap*, *Hastings*, *his*) ou au contraire ajouté (ex : **Hireland*, *ironical* */haɪ' rɒnɪkl/, *ally* */'hæli/, *can add* */kænhæd/).

4.3. Accentuation

Marquer correctement les accents de mots est la preuve d'une bonne maîtrise de la langue cible. Ainsi nous invitons les lecteurs à la vigilance sur un certain nombre d'erreurs récurrentes observées cette année :

advantage	BrE /əd'vɑ:ntɪdʒ/ NAmE /əd'væntɪdʒ/
autonomy	BrE /ɔ:'tɒnəmi/ NAmE /ɔ:'tɑ:nəmi/
broadcast	BrE /'brɔ:dkɑ:st/ NAmE /'brɑ:dkæst/
camera	BrE /'kæməɹə/ NAmE /'kæməɹə/
career	BrE /kə'riə(r)/ NAmE /kə'ri:/
collaborative	BrE /kə'læbərə'tɪv/ NAmE /kə'læbərə'tɪv/
complicate	BrE /'kɒmplɪkeɪt/ NAmE /'kɑ:mpɪkeɪt/
democracy	BrE /dɪ'mɒkrəsi/ NAmE /dɪ'mɑ:kresi/
economic	BrE /,i:kə'nɒmɪk/; /,ekə'nɒmɪk/ NAmE /,i:kə'na:mɪk/; /,ekə'na:mɪk/
economy	BrE /ɪ'kɒnəmi/ NAmE /ɪ'kɑ:nəmi/
educational	BrE /,edʒu'keɪʃənəl/ NAmE /,edʒu'keɪʃənəl/
emphasis	BrE /'emfəsɪs/ NAmE /'emfəsɪs/
empower	BrE /ɪm'paʊə(r)/ NAmE /ɪm'paʊər/
environment	BrE /ɪn'vaɪrənmənt/ NAmE /ɪn'vaɪrənmənt/
events	BrE /ɪ'vent/ NAmE /ɪ'vent/
feminism	BrE /'femənɪzəm/ NAmE /'femənɪzəm/
guarantee	BrE /,gærən'ti:/ NAmE /,gærən'ti:/
heritage	BrE /'herɪtɪdʒ/ NAmE /'herɪtɪdʒ/
history	BrE /'hɪstri/ NAmE /'hɪstri/
informative	BrE /ɪn'fɔ:mətɪv/ NAmE /ɪn'fɔ:rmətɪv/
interesting	BrE /'ɪntrestɪŋ/; /'ɪntrestɪŋ/ NAmE /ɪntrestɪŋ/; /'ɪntrestɪŋ/
monument	BrE /'mɒnjumənt/ NAmE /'mɑ:njumənt/
newspaper	BrE /'nju:zpeɪpə(r)/ NAmE /'nu:zpeɪpər/

4.4. Grammaire / Syntaxe

Sur le plan grammatical, le jury invite les candidats à éviter toute confusion en ce qui concerne :

- les pluriels irréguliers (*woman/women, person/people*),
- les marques du pluriel (**one of the character*),
- les quantifieurs (*much/many, all/every / *every politicians*),
- la détermination (**The Great Britain, *Ø UK, *the Brexit, *the Northern Ireland, *they will have tough time, *but world doesn't end today, *move up to North, *the Scottish independence, * read Ø press, *on Ø Internet*),
- le caractère invariable des adjectifs (**a twenty dollars bill, *a fifteen-years-old boy, *former seniors advisors*),
- les possessifs (**the Duke of Edinburghs awards*),
- les dénombrables / indénombrables (**informations, *a few information, *in chainmails, an individual work*),
- les démonstratifs (*this ≠ these pupil/pupils*),
- la place de la proposition relative (**Rwanda joined the Commonwealth which used to be a French colony*),
- le choix du pronom relatif (**Obama which was*),
- les confusions entre adverbes et adjectifs (**a really surprise*),
- les pronoms au pluriel (**ourself, *themselves*),
- les prépositions (**they go at the market place, *in the radio, *return in their country, *intend at promoting, *confronted to fake news, *imposed to people*),
- la répétition du sujet (**the journalist he...; *some of the students they...*),
- l'ordre des mots qui entraînent des incongruités (**former Mandela's guard*), etc.

Sur le plan syntaxique, les règles de base concernant l'ordre des mots dans les différents types de phrases et dans le discours rapporté ne sont malheureusement parfois pas maîtrisées (**I don't know what is this tax, *how to say?*). De même, les candidats doivent absolument faire preuve de maîtrise en ce qui concerne les temps et aspects des verbes : il convient de connaître les contextes d'emploi du *present perfect* et du *prétérit*, mais aussi du *présent simple* et du *présent en BE + V-ING* (**people are trusting politicians*), de maîtriser l'accord sujet-verbe (**the reporter say that, *how the fight for disabled people's rights are....*) et la concordance des temps (**If I did it again I will...*).

4.5. Lexique

De nombreux candidats se sont exprimés dans un anglais riche, clair et précis.

Cependant, d'autres candidats ont du mal à nuancer leurs propos et ont recours à des stratégies peu satisfaisantes : la répétition d'adjectifs (*big*), l'utilisation abusive de « *gap fillers* » (*you know..., I mean..., like*), l'utilisation de calques lexicaux (**big title, they *deeply needed, *tend the ear, *the ancient colonies, *the pupils who have some difficulties, *I propose in the second time, *I'm trying for the student to stress the right syllable, *it didn't very engage my students, *the article is extracted from, *it touches people, *at the service of the people, *ridiculised, *I'm looking for my words, *paradoxal*), les prépositions (**answer for inequality, *the opinion to the presenter, *so keen of*). Il ne faut pas hésiter à étoffer si nécessaire: **they don't feel in Europe* pourra ainsi être reformulé *they don't feel as if they are part of Europe*).

Certains faux amis sont à éviter pour exprimer des notions telles que « proposer » (**proposes to do social care*), « les politiques » (**politics/*political men*), « le président actuel » (**the actual President*), « la problématique » (**my problematic is...*), etc.

Nous attirons l'attention sur des expressions utilisées de manière répétée par les candidats et qui ne s'emploient pas en anglais (*according to me*) et sur le fait que *watch* et *look at* ne sont pas interchangeables.

Par ailleurs, la confusion entre les adjectifs en -ING et -ED (*interesting, interested*) est réhibitoire.

Enfin, la connaissance des sigles (et acronymes) courants est essentielle, tout particulièrement lorsqu'ils diffèrent de l'acronyme français (ainsi par exemple : UE devient EU et QCM, MCQ).

La dernière partie de l'épreuve, qui invite les candidats à revenir sur leur dossier RAEP tout en s'exprimant en anglais, nécessite la maîtrise de quelques termes didactiques à réactualiser régulièrement (par exemple : *assessment, final task, objectives, special needs, action-based learning/teaching* etc.) sans que soit attendu l'emploi d'un jargon didactique ou d'un vocabulaire très spécifique.

En conclusion, le jury a apprécié les prestations des candidats qui ont fait preuve d'indéniables qualités de communication et ont pu se détacher de leurs notes, en s'exprimant avec aisance dans une langue de qualité qu'ils auront à cœur de transmettre à leurs élèves.

Rapporteurs : Jean-Luc PAUL et Shelley RAUZIER avec les contributions du jury